



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maïche

n°2022 - 014

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE du 24 MARS 2022

Transmission en Sous-Préfecture et Affichage du 25/03/2022

Convocation du Conseil Municipal du 16/03/2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Suffrages exprimés : 18

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de mars.

16 présents : Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL.

3 absents : Martial CORDIER, Michaël NICOD et Christine TREDANT, excusés.

2 procurations : Martial CORDIER donne procuration à Christine ARNOUX
Christine TREDANT donne procuration à Anthony MERIQUE

Secrétaire de séance : Madame Christelle DUQUET

Objet : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2022

Il est rappelé à l'Assemblée que les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services municipaux sont fixés par l'organe délibérant, notamment pour tenir à jour le tableau des emplois en fonction des événements impactant le personnel.

Il est également rappelé que les modifications d'emplois sont soumises à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire à l'exception de celles entraînant une modification inférieure à 10% de la durée hebdomadaire de service (DHS) de l'emploi concerné.

Il est précisé qu'un emploi d'agent d'entretien et de périscolaire relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques a été créé pour une DHS de 20 heures. Or, en accord avec l'agent concerné, les besoins du service nécessitent de modifier cet emploi comme suit :

Modification	Grade	Durée Hebdomadaire de Service	Motif
Suppression	Adjoint technique	Temps non complet 20 heures	<i>Modification de poste en accord avec les besoins du service</i>
Création	Adjoint technique	Temps non complet 20,5 heures	

Cette modification sera reprise au tableau des effectifs, dont le nombre d'emplois à temps non complet relevant du grade d'adjoint technique reste inchangé.

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide à l'unanimité de procéder aux modifications d'emplois proposées ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2022 et d'inscrire crédits nécessaires au budget.

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 25/03/2022
Reçu en préfecture le 25/03/2022
Affiché le 25/03/2022
ID : 025-212501936-20220324-2022_014-DE

Anthony MERIQUE,

Maire de Damprichard.

